



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue par visioconférence, dans le respect des règles mises en place par le gouvernement qui a décrété l'état d'urgence sanitaire (COVID-19), à 20 h 00, le 6 janvier 2021.

Madame le maire, le directeur général-greffier et la trésorière sont en présence les uns des autres dans la salle de conférence de l'Hôtel de Ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**
Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Simon Landry, conseiller au siège no. 3
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT ABSENT : Richard Émond, conseiller au siège no. 4

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 20 h 05.

Comme vous êtes en mesure de le constater, le Conseil siège à huis clos et s'est réuni grâce à la technologie. Nous suivons la situation pandémique de près afin de prendre les décisions qui s'imposent dans l'organisation des séances municipales et être en mesure de rencontrer les obligations sanitaires édictées.

Cette séance du 6 janvier 2021 est donc filmée et télédiffusée. Cette façon de faire, fait partie des différentes mesures mises en place afin de contrer la propagation de la COVID-19 et assure également un environnement sécuritaire aux membres du Conseil, aux membres du personnel cadre et techniciens médias présents.

Au terme de la présente séance, si vous avez des questions, nous vous invitons à vous rendre sur le site Internet de la Ville au www.ville.cap-chat.ca, complètement en haut à droite de la page d'accueil, vous verrez un lien inscrit « Nous joindre », vous pourrez alors transmettre vos questions. Nous ferons de notre mieux pour répondre dans un délai raisonnable.

RÉS.01.01.21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y ajoutant le point suivant :

13. a) Relocalisation du Cercle des Fermières de Cap-Chat / 460. \$ - Budget rég.

ADOPTÉE

RÉS.02.01.21

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 7, 10, 15 ET 17 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 7 décembre 2020** ainsi que les **PROCÈS-VERBAUX des séances extraordinaires des 10, 15 et 17 décembre 2020** soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉE

RÉS.03.01.21

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS DE LA VILLE

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les **chèques #7816 à #7831 ainsi que #32627 à #32680**, pour un montant total de **196 618.66 \$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

RÉS.04.01.21

AUTORISER LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2021 & AUTORISER SIGNATURES

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Cap-Chat de procéder à l'embauche d'étudiants lors de la saison estivale 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a créé le programme « Emplois d'été Canada », dont une aide financière peut être accordée aux employeurs pour encourager ceux-ci à embaucher des étudiants pour les aider à obtenir un emploi et/ou les compétences reliées à leur carrière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE la présentation d'une demande d'aide financière au Ministre de l'Emploi et du Développement social**, et ce, dans le cadre du **Programme d'emplois d'été Canada 2021**.

Il est, de plus, résolu que **le maire et le directeur général-greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents inhérents à la présente demande**.

ADOPTÉE

RÉS.05.01.21

AUTORISER EMPRUNT TEMPORAIRE – CAISSE POPULAIRE DESJARDINS / TAXES 2021

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **soit et est autorisée à effectuer des emprunts temporaires** pour le paiement des dépenses d'administration courante, à la **Caisse populaire Desjardins de Cap-Chat**, en attendant la perception des taxes 2021, en autant que **lesdits montants n'excèdent pas la somme de quatre cent mille dollars (400 000. \$) et que les remboursements s'effectuent dans l'année courante 2021** (article 567-ch.C-19 de la Loi sur les cités et villes).

ADOPTÉE

RÉS.06.01.21

AUTORISER LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – TRAVERSE DE LA ROUTE 132 / ANNÉE 2021 (AU BESOIN LORS DE TRAVAUX D'EXCAVATION)

ATTENDU QUE la municipalité peut, en cours de l'année 2021, exécuter des travaux d'urgence non planifiés, dans l'emprise des routes sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (Route 132) ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes dont la responsabilité incombe au MTQ ;

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation est valide pour la période s'échelonnant jusqu'au 31 décembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **DEMANDE** au ministère des Transports du Québec de :

- Lui accorder une permission de voirie pour tous les travaux d'urgence non planifiés ;
- Qu'aucun dépôt de garantie ne soit exigé du ministère des Transports du Québec pour les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000. \$) ;
- Que le directeur général-greffier ou le directeur des Travaux publics soient et sont autorisés à signer toutes les demandes de permis nécessaires.

ADOPTÉE

RÉS.07.01.21

AUTORISER SIGNATURE & PRÉSENTATION DE DEMANDES DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR DIFFÉRENTS TRAVAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **MANDATE** monsieur **Yves Roy**, directeur général-greffier, à **présenter** au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques toutes les demandes de certificat d'autorisation nécessaires à la réalisation des différents travaux effectués sur le territoire de la municipalité, et ce, pour l'année 2021.

ADOPTÉE

RÉS.08.01.21

APPROBATION DU BUDGET 2021 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-CHAT-LES MÉCHINS – QUOTE-PART DE LA VILLE DE CAP-CHAT – 75 283. \$ - BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT le dépôt du Budget 2021 de l'Office Municipal d'Habitation de Cap-Chat – Les Méchins préparé par les représentants de la Société d'Habitation du Québec et daté du 11 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE selon les normes de la SHQ, la Ville doit non seulement adopter le budget déposé mais doit également s'engager à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés dont l'ensemble des sommes sont octroyées à même le Plan québécois des infrastructures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **APPROUVE le Budget 2021 de l'Office Municipal d'Habitation de Cap-Chat – Les Méchins** et s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués pour un montant de l'ordre de 75 283. \$; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.09.01.21

AUTORISER PAIEMENT DES DEUX VERSEMENTS DE L'ANNÉE 2021 POUR LA DAMEUSE À PISTE / CENTRE DE PLEIN AIR DE CAP-CHAT

Considérant l'entente intervenue en décembre 2014 entre la municipalité et le Centre de Plein Air de Cap-Chat concernant l'achat d'une dameuse à piste;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente stipule que la **Ville de Cap-Chat s'engage à rembourser le prêt consenti au Centre de Plein Air de Cap-Chat pour l'achat de la dameuse à piste;**

CONSIDÉRANT QUE les **deux versements annuels pour ledit prêt** s'effectuent les **1^{er} juin et 1^{er} décembre de chaque année**, et ce, pour la durée de la créance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement des deux versements annuels pour l'année 2021**, au **Centre de Plein Air de Cap-Chat**, selon les modalités suivantes :

-	1^{er} juin 2021 :	13 523.31 \$
-	1^{er} décembre 2021 :	13 523.31 \$

Il est, de plus, résolu que cette dépense soit appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.10.01.21

EMBAUCHE DE M. ÉRIC SAVARD AU TITRE DE GESTIONNAIRE DE FORMATION ET PRÉVENTIONNISTE

ATTENDU QUE monsieur Éric Savard, à l'emploi de la MRC de La Haute-Gaspésie, œuvre depuis plus de trois ans au sein du Service de sécurité incendie de la MRC en tant qu'instructeur, gestionnaire de formation pompier pour l'ensemble des municipalités et en tant que préventionniste pour la Ville de Cap-Chat ;

ATTENDU QUE les contrats de travail liant monsieur Éric Savard à la MRC de La Haute-Gaspésie échoient le 31 décembre 2020 et ne seront pas renouvelés ;

ATTENDU QUE les besoins de formation de pompiers, au niveau de l'ensemble des municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie demeurent et que la Ville de Cap-Chat a également besoin de services en prévention incendie ;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie doivent assumer chacune une part des coûts liés à la formation de pompiers ;

ATTENDU QUE les contributions des autres municipalités totalisent pour l'année 2021 un montant de 26 274. \$;

ATTENDU QUE la Ville doit toujours assurer sur son propre territoire le service d'inspection incendie pour lequel elle a payé, pour l'année 2020, une quote-part à la MRC d'un montant de 21 160. \$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat :

- **PROCÈDE**, à compter du 4 janvier 2021 et pour une période de trois ans échéant le 31 décembre 2023, à l'embauche de monsieur **Éric Savard** au poste de **Gestionnaire à la formation pompier, instructeur et préventionniste**, et ce, aux conditions suivantes :

Salaire annuel : 48 390.25 \$

REER de 8% du salaire annuel : 3 871.22 \$

Congés de maladie : Au prorata des jours travaillés
(maximum de 12 jours par année)

Congés mobiles : 2 jours par année

Assurance collective : En vigueur après trois mois de services continus

Frais de déplacement et de séjour : Selon le règlement en vigueur

Avantages sociaux : Suivant l'entente sur les Conditions de travail du personnel cadre

Vacances : Du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022 : 20 jours

ADOPTÉE

RÉS.11.01.21

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE / MME ÉMILIE BERNARD & M. JEAN-PHILIPPE BAILLARGEON

Suite au rapport daté du 8 décembre 2020 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme ;

Suite à l'avis publié le 10 décembre 2020 sur le site Internet de la municipalité et le 16 décembre 2020 dans le journal l'Avantage Gaspésien ;

En conséquence, il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE une dérogation mineure** à l'immeuble situé au 12 rue Bellevue à Cap-Chat, lot P 66 13-25 du Rang UN, Canton Cap-Chat – zone Rb.14, à savoir :

- **Une distance de 2,43 mètres entre la remise et le bâtiment principal au lieu du minimum requis de 3,0 mètres ;**
- **Une marge de recul avant de 0,63 mètre entre le mur de la remise et la limite avant du terrain en bordure de la rue située du côté sud du terrain au lieu du minimum requis de 3,0 mètres ;**
- **Une marge de recul avant de 0,33 mètre entre la toiture de la remise et la limite avant du terrain en bordure de la rue située du côté sud du terrain au lieu du minimum requis de 3,0 mètres ;**
- **Que la remise soit située en partie en cour avant et en cour latérale côté rue.**

ADOPTÉE

RÉS.12.01.21

RELOCALISATION DU CERCLE DES FERMÈRES DE CAP-CHAT / 460. \$ - BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE la Ville devra procéder à la rénovation du local qu'elle louait au Cercle des Fermières de Cap-Chat ;

ATTENDU QUE le Cercle des Fermières a relocalisé ses activités ailleurs et engagé des frais de l'ordre de quatre cent soixante dollars (460. \$) ;

VU la demande d'aide financière adressée à la Ville le 10 décembre 2020 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ALLOUE au Cercle des Fermières de Cap-Chat une aide financière de 460. \$ afin de couvrir les frais engagés par le déménagement de leurs activités.**

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

Madame le maire adresse à la population, au nom du Conseil et de l'équipe municipale, ses meilleurs vœux pour l'année 2021, et discute du contenu du budget déposé pour 2021. Elle fait état des réalisations de 2020 et des objectifs de 2021.

Il est 20 h 45 et il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER